

Saint-Lô, le 2 avril 2015

Participez au financement des PME et bénéficiez d'une réduction du montant de votre impôt de solidarité sur la fortune (ISF)

L'investissement dans des FIP (fonds d'investissement de proximité) et FCPI (fonds commun de placement dans l'innovation) ou la souscription directe au capital des PME via un mandat de gestion permet de bénéficier d'une réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune.

Pour cela, vos investissements doivent avoir été effectués entre la date limite de déclaration d'ISF de l'année 2014 et celle de cette année, soit jusqu'au :

- > 19 mai 2015 (déclaration papier) pour un **patrimoine inférieur à 2,57 millions €**
- > 15 juin 2015 (déclaration papier) pour un **patrimoine égal ou supérieur à 2,57 millions €**

Le principe

L'investissement des particuliers dans des PME éligibles leur donne droit à une réduction d'ISF allant jusqu'à 50 % du montant de l'investissement, dans la limite annuelle de :

- > **18 000 €** pour la souscription de parts de **FIP et FCPI**
- > **45 000 €** pour la souscription au capital de PME via un **mandat de gestion**

A noter que seule la part du fonds investie dans les PME est éligible à réduction, sous réserve pour les investisseurs de s'engager à conserver leurs parts au moins 5 ans.

Découvrez un aperçu de nos produits

> FCPI Fortune Europe 2015

Société de gestion	ALTO INVEST
Orientations d'investissement	PME européennes innovantes Secteurs : logiciels, services informatiques et télécoms, applications industrielles...
Réduction ISF dû au titre de l'année 2015	50 %
Durée de détention	5,5 ans minimum 7,5 ans maximum

> FCPI Expertise Calao

Société de gestion	CALAO FINANCE
Orientations d'investissement	Secteurs : bien-être, luxe, digital média, sport, cybersécurité, traçabilité...
Réduction ISF dû au titre de l'année 2015	45 %
Durée de détention	6 ans, prorogeable 2 fois un an

> FIP Capital Santé PME IV

Société de gestion	MIDI CAPITAL
Orientations d'investissement	Secteurs : santé et bien-être
Réduction ISF dû au titre de l'année 2015	50 %
Durée de détention	6 ans minimum 8 ans maximum

> Mandat de gestion Club Deals

Société de gestion	123 Venture
Orientations d'investissement	Secteurs : EHPAD, hôtellerie
Réduction ISF dû au titre de l'année 2015	50 %
Durée de détention	5,5 ans minimum